

## Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

### Comité Plénier

Projet de Compte rendu de la réunion du 19 décembre 2019

#### Participants :

M. GARNIER Eric	Rectorat	M. MARGUERITTE David	CRN
M. FONTAINE Xavier	Rectorat	M. MILLET Marc	CRN
M. LAGRANGE Philippe	Diréccte		
M. LE GRILL Pierre	DRJSCS	Mme BOFF Frédérique	CRN
M. MICHEL Stéphane	Draaf	Mme BRAQUET Cécile	CRN
		M. LEBOUCHER Denis	CRN
M. ANQUETIL Eric	FO		
M. DUFOUR Pascal	U2P	Mme ADAM Caroline	Apec
M. DUFROY Jean	CFE CGC	Mme BEAUNIEUX Hélène	Ndie Université
M. EDOUARD François	Udes		
M. KAROUI Nejib	CFTC		
M. KOLTALO Jean-Pierre	CRMA	Secrétariat permanent :	
Mme LEGEARD-LEMEE Frédérica	Fesac	M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref/Crefop
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC	Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref/Crefop
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT		
M. SCELIN Philippe	Medef		
M. TURPIN Serge	U2P		

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. LAGRANGE et MARGUERITTE co-président le Comité Plénier.

M. CHEVALIER énonce la liste des pouvoirs :

- M. ROSAY a donné pouvoir à M. LAGRANGE ;
- M. VARTERESSIAN a donné pouvoir à M. SCELIN ;
- M. ABIDI a donné pouvoir à M. KAROUI.

Il précise par ailleurs que M. LE GRILL représente Mme MOUYON-PORTE et M. KOLTALO, M. MESLIN.

Le quorum étant atteint, M. MARGUERITTE ouvre la séance.

En ce qui concerne l'apprentissage, M. MARGUERITTE précise que le budget voté par la Région lundi 16 décembre est en forte diminution en raison de la réforme. Il souligne par ailleurs que l'apprentissage a progressé de plus de 5 000 apprentis dans la région depuis 2016 ce qui a permis d'atteindre les objectifs fixés au moment du Grenelle de l'apprentissage. M. MARGUERITTE précise que l'enveloppe « investissement » est estimée pour la Région à 10,2 millions pour 2020. Des annonces seront faites assez rapidement sur les investissements prioritaires dans la région. Par contre, les enveloppes « fonctionnement » et « compensation du retrait de la compétence apprentissage » ne sont pas stabilisées. M. MARGUERITTE rappelle qu'il n'y a pas de débat sur le montant global mais sur la clé de répartition entre les régions.

L'enveloppe « fonctionnement » a été budgétée à seulement 5 millions d'euros pour 2020, la Région espérant atteindre les 8 millions (au lieu des 11 ou 12 initialement prévus). Enfin, M. MARGUERITTE souligne qu'il n'existe aucun accord quant à l'enveloppe « compensation du retrait de la compétence apprentissage ». Il précise que l'enveloppe initialement annoncée à 220 millions est en train de fondre à 50. Un contentieux sera probablement engagé sur ce point auprès du Conseil Constitutionnel. Au nom du principe de prudence, 5 millions ont été budgétés par la Région. M. MARGUERITTE termine son intervention sur ce dossier en précisant qu'il serait malhonnête intellectuellement de s'attribuer les bons chiffres de l'apprentissage même si la Ministre du Travail, qui n'a jamais tenu aucun engagement dans cette affaire, a toujours été constante pour s'attribuer les chiffres qui ne sont pas les siens. Il trouve plus que regrettable de faire face à ce type de déclarations lamentables.

En ce qui concerne la formation professionnelle, M. MARGUERITTE se réjouit du dialogue fructueux avec les services de l'Etat en région autour du Plan d'Investissement dans les Compétences. M. le Haut-Commissaire est venu en région faire un point d'étape qui s'est révélé très positif. Le budget passe de 128 à 203 millions d'euros pour 2020. Parmi ces 75 millions d'augmentation du budget de la formation, 20 millions permettront notamment d'améliorer les conditions de vie des demandeurs d'emploi (forte revalorisation des indemnités des stagiaires et des frais de mobilité depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier). Cet effet positif du Plan d'Investissement dans les Compétences permet d'augmenter le nombre de formations. Certaines seront des actions de formation innovantes grâce au nouveau dispositif #avenir, en cours de déploiement, qui remplacera les dispositifs CAQ et Réussir sur le préqualifiant.

M. MARGUERITTE annonce que le premier conseil d'administration de l'agence régionale de l'orientation se tiendra vendredi 20 décembre 2019. M. MARGUERITTE se félicite du dialogue fructueux avec Mme la Rectrice. Un budget de 2 millions d'euros a été abondé sur l'agence hors les 400 000 euros de compensation financière DRONISEP et hors mises à disposition à titre gracieux du Rectorat. L'effectif de cette agence sera de 45 à 50 agents, les recrutements sont en cours. L'agence devrait être totalement opérationnelle à l'issue du premier semestre 2020. Une direction sera chargée de la négociation avec les EPCI et de la gestion des agents basés sur les zones d'animation emploi formation actuelles.

M. MARGUERITTE annonce l'ouverture de la première école de production du Calvados « 100 % Bosco » à l'Institut Lemonnier autour des métiers du bois. Une école de production dédiée aux métiers de l'usinage sera créée prochainement à Valognes.

M. LAGRANGE présente les excuses de M. le Préfet de région et de M. RUDANT. Il remercie de la part de M. le Directeur régional les membres du Crefop sur la qualité du travail mené au cours de ses deux années de présence. M. LAGRANGE se réjouit également de la qualité des échanges en région entre l'Etat, la Région et les acteurs qui gravitent autour de l'apprentissage (Opco, branches...). Il rappelle que l'apprentissage est un des moyens de solutionner les problématiques de recrutement des entreprises et une possibilité pour les jeunes en difficulté d'accéder à l'emploi via une formation. M. LAGRANGE évoque également la prépa-apprentissage, financée par le PIC, qui doit permettre à des jeunes insuffisamment préparés, de réussir leur entrée en apprentissage. Il insiste sur la volonté de l'Etat de continuer à œuvrer de manière très forte sur l'apprentissage.

En ce qui concerne le budget national, le projet de loi de finances doit être voté ce 19 décembre après-midi. Les crédits liés au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences devraient être maintenus (enveloppe de 85 millions d'euros pour l'Etat, 337 millions d'euros sur les quatre ans du pacte régional).

L'Etat s'investit également fortement en matière de politiques publiques : apprentissage, formation professionnelle (CPF, création de Transitions Pro Normandie), insertion par l'activité économique avec pour objectif la création de 20 000 emplois dont 500 en Normandie, handicap (réforme des entreprises adaptées - insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés), généralisation des emplois francs en direction des entreprises qui peuvent bénéficier d'une aide de 15 000 euros au maximum sur trois ans pour l'embauche d'une personne issue d'un quartier prioritaire de la ville (35 000 demandeurs d'emploi QPV sont éligibles à cette demande ; l'objectif régional est de 640).

M. LAGRANGE souligne par ailleurs l'engagement de l'Etat à hauteur de 4,75 millions d'euros pour aider au déploiement des écoles de production dans l'ensemble des régions.

Mme BEAUNIEUX précise que les trois universités normandes ont travaillé très activement avec les services du Rectorat sur l'orientation vers l'enseignement supérieur. Ce dossier très abouti a été déposé malgré le refus de Mme la Rectrice de le signer, ce qui compromet fortement leurs chances de bénéficier d'un financement. Mme BEAUNIEUX le déplore au regard du faible taux de poursuite des jeunes normands dans l'enseignement supérieur.

M. LEBOUCHER souligne que la Région avait signé le courrier d'encouragement de ce dossier qui était intégré aux travaux de l'agence régionale de l'orientation. En cas de non validation de ce dossier, il faudra attendre 18 mois pour le présenter à nouveau.

En ce qui concerne le transfert de l'apprentissage au 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. DUFOUR regrette le fait que les Opco attendent encore un certain nombre de décrets d'application.

M. DUFOUR rappelle par ailleurs qu'il n'y aura pas de dynamique sans animation régionale de l'apprentissage. Il faut donc maintenir une dynamique avec des projets et des réflexions ayant une logique régionale interbranche et territoriale. Il estime que certains éléments relatifs au financement sont inquiétants.

M. MARGUERITTE partage les termes de cette préoccupation.

M. SCÉLIN évoque l'application CPF du 21 novembre et déplore le fait que la notion d'abondement par l'entreprise n'ait pu être intégrée alors que, fondamentalement, dans l'entreprise, l'idée de co-construction est un élément essentiel. La V2 de cette application est donc attendue avec impatience.

M. LAGRANGE partage ce constat et précise que ce sujet a été identifié. Ce point doit être travaillé également au niveau régional notamment en ce qui concerne les métiers en tension.

M. EDOUARD intervient en tant que trésorier d'Uniformation : il confirme les grandes difficultés pour prendre en compte l'ensemble des contrats d'apprentissage et en particulier le stock. Les Opco élaborent une plateforme pour trier l'ensemble des contrats signés et se les répartir. Le transfert aux Opco au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera très compliqué.

M. LAGRANGE précise que ce point a été vu au plan national. Certains contrats ne seront pas enregistrés par les consulaires (moins de personnes pour les enregistrer) ; ils seront transmis aux Opco courant janvier dans des conditions qui restent à définir.

### **1. Validation du compte rendu du Comité Plénier du 7 octobre 2019 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2. Campus des métiers et des qualifications d'excellence :**

La parole est donnée à Mme BRAQUET pour la présentation des campus des métiers et des qualifications d'excellence :

Le contexte global se situe dans la transformation de la voie professionnelle et dans le fait qu'un lycéen sur trois est en formation professionnelle. Les enjeux de cette transformation sont de dire que les diplômes sont conçus en fonction des mutations économiques et sociales et se situent dans le cadre de la transition numérique, la transition écologique et la mise en valeur du savoir-faire à la française et de l'entrepreneuriat. L'essentiel des campus des métiers et des qualifications d'excellence s'appuie sur l'innovation pédagogique et le partenariat avec les acteurs économiques du territoire ainsi que sur le fait que les lycées professionnels doivent mieux préparer les lycéens aux métiers de demain. Les acteurs principaux de ce projet sont l'Education nationale, les branches professionnelles et les régions. Ces campus des métiers et des qualifications d'excellence doivent proposer une offre de formation riche, claire et attractive incarnée dans des campus ou des réseaux d'établissements ainsi que des pédagogies innovantes. Les formations de pointe seront adaptées à la réalité économique et aux enjeux d'avenir. L'objectif de ces campus des métiers et des qualifications d'excellence est de faire émerger de véritables lieux de vie de formation pour les élèves et les étudiants, de promouvoir l'innovation et les savoir-faire, de développer les partenariats avec les régions, les branches professionnelles, de regrouper les formations par famille de métiers dès la seconde et de favoriser l'accès à la formation à tout niveau et à tout moment de la vie. L'innovation pédagogique doit s'appuyer sur le fait de relier les enseignements généraux et les enseignements professionnels pour donner plus de sens, consolider savoir-faire et savoir-être et préparer, dès le lycée, la réussite dans l'enseignement supérieur et le monde professionnel. L'Education nationale souhaite faire émerger au moins trois grands campus des métiers et des qualifications d'excellence par région.

Mme BRAQUET présente le projet du Campus d'Excellence International Normand des Energies (CEINE) et la réponse à l'appel à projet PIA 3 (*cf document pochette n° 2*).

Pour compléter l'information, M. GARNIER précise que ce futur campus est repéré par la Dgesco (Direction générale de l'enseignement scolaire) et par l'agence Erasmus comme un des campus susceptibles d'être porteurs de tous les campus du domaine de l'énergie au niveau national et international.

Mme BEAUNIEUX, qui se réjouit de ce projet pour la Normandie, souhaite savoir pourquoi les Universités du Havre et de Caen ne sont pas associées à ce campus d'excellence d'autant qu'il existe, y compris à Caen, des laboratoires qui dédient leurs recherches à l'optimisation des systèmes de production d'énergies.

Mme BRAQUET répond que le projet part d'un consortium déjà existant au titre du campus des métiers et des qualifications avec un « actif » de partenariats. Il était difficile pour déposer le dossier dans les temps de pouvoir piloter autant de partenariats. Elle précise toutefois que les partenariats seront développés.

M. GARNIER rappelle que ce campus est issu de la future fusion des Campus de Fécamp et de Cherbourg. Il s'agit donc d'un rassemblement des forces actuelles pour obtenir ce label de visibilité nationale et internationale. Ensuite, les financements obtenus permettront de mettre en place des partenariats normands pour créer des projets. L'idée sera de faire vivre ce campus et de faire de la Normandie la capitale de l'énergie au niveau de la formation professionnelle avec tous les partenaires de la formation.

M. DUFOUR trouve intéressante la prise en compte de la problématique industrielle (*cf schéma sur les évolutions en termes d'ingénierie pédagogique*).

Il souhaiterait toutefois que le Crefop bénéficie d'informations sur les différents campus déjà créés pour connaître la réalité sur le terrain et dans le temps.

Mme BRAQUET souligne la complexité de ce dossier qui impose une structuration très forte. Elle précise également que des étapes d'évaluation sont planifiées.

M. GARNIER rappelle que l'idée est de faire vivre ce campus et de mettre en place des projets avec tous les acteurs du territoire en fonction des besoins des entreprises et des branches liées au domaine de l'énergie.

En réponse à la question de M. SCÉLIN, Mme BRAQUET précise que I Sphere Group est un professionnel du développement de ressources pédagogiques capable de sensibiliser aux gestes métiers grâce à la réalité virtuelle. Cela permettra de faire de la pédagogie en présentiel et en distanciel.

Le dossier de labellisation du Campus des métiers et qualifications international normand des énergies reçoit un avis favorable du Comité Plénier du Crefop :

- Avis favorable : 15 voix (2 voix Région, 5 voix Etat, CFDT, CFE CGC, CRMA, CPME, Fesac, Medef, Udes, U2P)
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 3 voix (CFTC, FO, UNSA)

### **3. Point d'information sur les habilitations des organismes de formation à former les représentants au CSE (Conseil Social et Economique) suite au vote dématérialisé :**

M. LAGRANGE rappelle que le Bureau du Crefop du 25 novembre s'est prononcé favorablement pour une consultation dématérialisée du Crefop des neuf dossiers.

Les résultats sont les suivants :

- SARL BAPE - Baudouin Audit Prévention et Expertise  
Pour : 6 (Medef, CPME, FO, DRDJSCS, Sgar, D. Margueritte) - Contre : 1 (CGT) - Abstention : 1 (CFE CGC)
- Delta Formacentre (renouvellement)  
Pour : 6 (Medef, CPME, FO, DRDJSCS, Sgar, D. Margueritte) - Contre : 0 - Abstention : 2 (CGT, CFE CGC)
- FIM CCI Normandie  
Pour : 5 (Medef, CPME, DRDJSCS, Sgar, D. Margueritte) - Contre : 2 (CGT, FO) - Abstention : 1 (CFE CGC)
- HD Formation (renouvellement)  
Pour : 6 (Medef, CPME, FO, DRDJSCS, Sgar, D. Margueritte) - Contre : 0 - Abstention : 2 (CGT, CFE CGC)
- Laure de Sutter

Pour : 6 (Medef, CPME, FO, DRDJSCS, Sgar, D. Margueritte) - Contre : 1 (CGT) - Abstention : 1 (CFE CGC)

- SAS Noviomio

Pour : 6 (Medef, CPME, FO, DRDJSCS, Sgar, D. Margueritte) - Contre : 1 (CGT) - Abstention : 1 (CFE CGC)

- Sarl Ressources Management

Pour : 5 (Medef, CPME, DRDJSCS, Sgar, D. Margueritte) - Contre : 2 (CGT, FO) - Abstention : 1 (CFE CGC)

- Sarl Askott (renouvellement)

Pour : 6 (Medef, CPME, FO, DRDJSCS, Sgar, D. Margueritte) - Contre : 0 - Abstention : 2 (CGT, CFE CGC)

- VMR Consult

Pour : 6 (Medef, CPME, FO, DRDJSCS, Sgar, D. Margueritte) - Contre : 1 (CGT) - Abstention : 1 (CFE CGC)

Suite à cette consultation, les arrêtés ont été signés par le Directeur régional. M. LAGRANGE remercie les membres du Plénier d'avoir accepté ce principe de vote dématérialisé et d'y avoir participé.

#### **4. Validation de la feuille de route du Crefop :**

Suite à la présentation du document par MM. LAGRANGE et LÉBOUCHER (*cf pochette n° 4*), la feuille de route est validée par les membres du Comité Plénier.

#### **5. Avis sur la carte des formations initiales RS 2020 :**

Mme BOFF, Cheffe du service « Ambition et réussite éducatives » de la Région, présente l'évolution de la carte des formations professionnelles – rentrée scolaire 2020 ainsi que la nouvelle stratégie 2021 – 2022 - 2023 (*cf document joint + pochette n° 5*).

Mme BOFF souligne l'importance de se saisir des besoins. Les autorités académiques et la Région doivent avoir un rôle d'impulsion et être force de propositions par rapport à des besoins émergents. Le constat de méthode sur la rentrée scolaire 2020 n'a pas été satisfaisant par rapport aux objectifs de carte des formations. L'idée est que les entreprises, les branches et les filières soient sollicitées en amont et dans la mise en œuvre et non au milieu d'une démarche.

M. DUFOUR confirme que les méthodes utilisées sur la rentrée précédente étaient complètement inadaptées et aberrantes. Il comprend la stratégie du Rectorat de fermer certaines sections liées à la gestion d'entreprises mais il n'est pas certain que l'établissement avait la capacité de remplacer des formations du bâtiment par de la gestion d'entreprises. L'ensemble des partenaires sociaux du bâtiment ont eu beaucoup de mal à traiter ces demandes d'ouverture de sections.

M. DUFOUR propose également de solliciter les acteurs qui travaillent depuis des années sur ce sujet. Il souhaiterait un travail pratique en plus du travail théorique. Avant d'avoir une posture définitive, il faut réfléchir à la faisabilité du schéma et aux résultats possibles.

Il souligne par ailleurs que la formation initiale ne peut pas être abordée sans parler de la formation par apprentissage qui n'est plus une compétence de la Région. La formation sous statut scolaire est une formation initiale tout comme la formation par apprentissage. Il faut en tenir compte et travailler dans l'intelligence.

Mme BOFF précise que l'idée est de ne pas générer de travail et d'espoir de la part de certains établissements qui déposent des dossiers qui resteront sans suite.

Par ailleurs, Mme BOFF estime que l'apprentissage est complémentaire au statut scolaire, tous les jeunes n'étant pas en capacité d'être sur l'apprentissage.

Elle conclue en confirmant que l'identification et le ciblage seront réalisés en commun.

M. SCELIN partage les propos de M. DUFOUR. Il est surpris du fonctionnement à nouveau en silo (formation initiale sous statut scolaire, formation initiale par apprentissage, formation professionnelle...). Tout le monde a besoin de cet éclairage en termes de perspectives des métiers et des qualifications sur un territoire. La question de l'observation et de son agrégation afin qu'elle soit utile en infra territorial est l'élément clé. Aujourd'hui, un certain nombre d'acteurs se préoccupent de ce sujet (branches, Catef, Opc, Transitions Pro Normandie, agence de l'orientation...). La question de fond est de savoir comment bénéficier, au niveau des territoires, d'une information de qualité, explicite, accessible à tous, partagée par tous, à court, moyen ou long terme.

M. S. MICHEL déclare que l'enseignement agricole s'inscrit totalement dans cette stratégie. Afin d'améliorer l'adéquation emploi – formation, la Draaf a mis en place, cette année, un comité opérationnel de la formation agricole normande regroupant les acteurs évoqués (branches professionnelles, Opc, Conseil Régional) pour travailler en transversalité. M. S. MICHEL confirme que l'identification des besoins des acteurs est un challenge mais que cette intelligence collective permet également d'échanger et de faire émerger des projets.

M. DUFOUR précise que l'U2P est favorable à la carte des formations sur l'artisanat mais pas sur le bâtiment.

La carte des formations initiales RS 2020 reçoit un avis favorable du Comité Plénier du Crefop :

- Avis favorable : 10 (1 voix Région, 5 voix Etat, CPME, Fesac, Udes, FSU par mail)
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 8 voix (CFDT, CFE CGC, FO, UNSA, CFTC, U2P, Medef, CRMA)

## **6. Ajustement de la carte des formations du sanitaire et social :**

M. LEBOUCHER présente ce point de l'ordre du jour (*cf pochette n° 6*).

En ce qui concerne le point d'information sur le diplôme d'Etat de CESF, M. LE GRILL précise que le BTS sera réorganisé.

## **7. Questions diverses :**

De nouvelles dates relatives à la première réunion du groupe de travail qui doit définir le périmètre du séminaire du Crefop seront proposées début 2020.

En l'absence d'autres questions et de remarques, M. MARGUERITTE remercie les membres du Comité Plénier du Crefop pour leur participation à cette réunion et lève la séance.